



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

### **OBJET : ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE "INGÉNIERIE ET TERRITOIRES" (IT 04)**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,  
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –  
M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT  
Jacques – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme BARDIES Frédérique –  
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis –  
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy.

#### **ONT DONNE PROCURATION :**

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc  
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. VILLARD René  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme TOUMANI Soréa

#### **ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme LAQUET Laura – Mme AYMES Patricia – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



***M. JULIEN GUILLAUME A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 29 Septembre 2022.  
Délibération N° DM\_20220929N126

**OBJET : ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE "INGÉNIERIE ET TERRITOIRES" (IT 04)**

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : "Le Département, des Communes et des Établissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier",

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence instituant l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT 04) – au service des collectivités en date du 17 Mars 2017,

Vu les statuts de l'IT 04 adoptés par l'assemblée générale constitutive du 21 Juin 2017 et modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 14 Octobre 2019,

Vu le règlement intérieur des adhérents de l'IT 04 approuvé par le conseil d'administration du 10 Janvier 2018,

Considérant que l'IT 04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils et d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques,
- Voirie et réseaux divers,
- Recherche et financements,
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

Par ailleurs, l'IT 04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'Administration, sur des décisions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur,

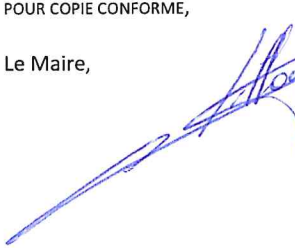

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'agence départementale, IT04.

**OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide :**

- **D'ADHÉRER** à l'agence Départementale – Ingénierie et Territoires (IT04) – et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante option voirie (0,30 €. par habitant) ainsi que le montant des prestations non couvertes par la contribution annuelle,
- **D'APPROUVER** les statuts de l'IT 04 adoptés par l'assemblée générale constitutive du 21 Juin 2017 et modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 14 Octobre 2019,
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'IT 04 adopté par le conseil d'administration du 10 Janvier 2018 et d'adhérer aux services suivants :
  - ⇒ Services de base avec accès aux services "voirie et aménagement",
- **DESIGNE** pour représenter la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN au sein de l'IT 04 :
  - ⇒ Deux délégués titulaires :
    - Monsieur René VILLARD
    - Monsieur Marc ROVIRA

- ⇒ Deux délégués suppléants :
- Monsieur Gérard BENOIT
  - Monsieur Stéphane FAYET

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---

